**Demande de visa**

Le Maroc compte 10 aéroports internationaux sur un total de 16 avec des vols réguliers. Le plus grand aéroport du Maroc est l'aéroport international de Casablanca (CMN)/Mohammed V qui relie le pays à plus de 98 destinations dans 44 pays, couvrant les 5 continents.

Marrakech, située à 240 km au sud de Casablanca, est également desservie par de grandes compagnies aériennes. La meilleure connexion se fait via l’Europe. Les vols directs depuis et vers le Maroc peuvent être embarqués via Air France, RAM, British Airways, Emirates, Delta, Iberia, Lufthansa, KLM, TAP Portugal, Aeroflot, Brussels Airlines, Egyptair et autres. Les résidents de plus de 70 pays bénéficient d'un accès Visa gratuit au Maroc (<https://www.consulat.ma/fr/liste-des-pays-dont-les-ressortissants-sont-dispenses-du-visa-dentree-au-maroc>).

**Nationalités dispensées de visa au Maroc**

Algérie - Argentine - Australie - Autriche - Bahreïn - Belgique - Brésil - Bulgarie - Burkina Faso - Canada - Chili - Chine - Colombie - Croatie - Chypre République tchèque - Danemark - Estonie - Finlande - France + Monaco - Gabon - Allemagne - Grèce - Hong -Kong (un séjour limité à 30 jours) - Hongrie (un séjour limité à 90 jours) - Islande - Indonésie - Irlande - Italie - Côte d'Ivoire - Japon - Koweït - Lettonie Liechtenstein - Lituanie - Luxembourg - Macao (Zone administrative) - Malaisie (un séjour limité à 90 jours) - Maldives (un séjour limité à 30 jours) - Malte - Mexique - Pays-Bas - Nouvelle-Zélande - Niger - Norvège - Oman - Pérou - Philippines - Pologne - Portugal - Porto Rico - Qatar - Roumanie - Russie Fédération - Saint-Marin - Sénégal Singapour - Slovaquie - Slovénie - Corée du Sud - Espagne + Andorre - Suède - Suisse - Tunisie - Turquie - Émirats Arabes Unis - Royaume-Uni - États-Unis d'Amérique.

Source : <https://www.consulat.ma/>

**Nationalités pouvant demander un visa en ligne – AEVM**

Congo (Brazzaville) - Guinée (Conakry) –Mali

Source : <https://www.consulat.ma/>

**Nationalités qui doivent passer par une ambassade ou un consulat marocain pour obtenir un visa**

Si votre pays ne figure pas dans l'une des listes ci-dessus, vous devez demander un VISA auprès d'une ambassade ou d'un consulat marocain.

Assurez-vous de vérifier les exigences spécifiques formulées par le consulat marocain de votre pays de résidence. Comme il peut y avoir quelques changements.

Mais en général, la procédure est la suivante :

• Prenez rendez-vous au consulat ou à l'ambassade du Maroc.

• Remplissez le formulaire de demande de visa pour le Maroc.

• Rassemblez les documents requis.

• Déposez-les à l'ambassade ou au consulat du Maroc.

• Payer les frais de visa entre (20 à 50$ selon le pays de résidence).

Vous pouvez télécharger le formulaire Visa ici :

Télécharger le formulaire (faire un lien vers le formulaire )

Au plaisir de vous accueillir au Maroc

Contactez-nous

* Responsable des demandes de visa :

Said Abouhanifa

CRMEF Casablanca-Settat

saidabouhanifa@yahoo.fr

saidabouhanifa@gmail.com

* Abderrahmane Benrherbal, président du comité organisateur

Abderrahmane.benrherbal@um6p.ma

© 2023 | ADiMA 4